

Foire Aux Questions

RECRUTEC

1. Que faire si je n'arrive pas à avoir accès à l'application Recrutec ?

En cas de problèmes d'accès à l'application Recrutec, nous vous invitons, dans un premier temps, à changer de navigateur (Internet Explorer, Mozilla, Chrome, Safari), ou si vous le pouvez de poste informatique. Si la connexion n'est toujours pas possible, vous êtes invité à contacter le service recrutement, en spécifiant votre problème et le numéro Galaxie du poste sur lequel vous candidaté.

2. Que faire si j'ai oublié mon mot de passe ?

En cas de perte de votre mot de passe, vous avez la possibilité, sur la page d'accueil Recrutec, de cliquer sur l'onglet « J'ai perdu mon mot de passe ». Vous devrez alors renseigner l'adresse utilisée pour la création de votre compte.

3. Que faire si mon adresse courriel n'est pas reconnue pour la création de mon compte ou si je ne reçois pas le mail de validation ?

Si vous ne trouvez pas votre mail de validation, dans un premier temps, nous vous invitons à vérifier votre courrier indésirable. Si votre adresse mail n'est pas reconnu lorsque vous créer votre compte, nous vous invitons à essayer une seconde adresse. Si votre adresse n'est toujours pas reconnue, vous êtes invité à contacter le service recrutement.

4. Sous quelle forme doivent être déposée mes documents.

Lorsque vous déposez vos documents, ceux-ci doivent être au format PDF. De plus, sauf indications d'annexes possibles, vous ne pouvez déposer qu'un seul document. Ainsi, si vous avez un document en plusieurs pages, nous vous invitons à scanner votre document en une seule fois afin de n'obtenir qu'un document PDF.

5. Comment créer des documents PDF ?

Tous les liens qui suivent fournissent des solutions qui sont entièrement gratuites.

Pour fusionner ou diviser des fichiers PDF, connectez-vous sur le site suivant :

http://www.ilovepdf.com/fr/

Pour installer dans Microsoft office la fonctionnalité de produire directement des PDF :

1. Microsoft office 2007/2010 :

http://www.microsoft.com/fr-fr/download/details.aspx?id=7

Pour transformer un document JPEG en PDF :

http://smallpdf.com/fr/pdf-en-jpeg



6. Comment savoir si ma candidature a été validée ?

Lorsque votre dossier est validé, par le service recrutement, un témoin de couleur (vert), sur l'application "Recrutec", apparaîtra et vous permettra de constater la validation de votre candidature. Un courriel de confirmation devrait également vous être envoyé, à la fois par Recrutec et via le site Galaxie où vous vous êtes inscrit préalablement.

7. Une pièce de mon dossier a été rejetée. Comment procéder à un changement ?

Si une pièce de votre dossier comporte une erreur, un rejet sera fait par l'application Recrutec et un courriel explicatif vous sera envoyé. Vous pourrez alors vous connecter sur votre compte et procéder au changement de pièce, tant que la campagne sera ouverte. Le guide d'utilisation Recrutec comporte une section dédié à cette question.

Pour les candidats ayant déposé leur dossier, le dernier jour de la campagne, ils seront également prévenu par courriel et pourront procéder à un changement mais l'application ne sera rouverte que sur une période limitée.

8. Mon dossier a été validé mais j'ai une modification à faire sur mes pièces. Comment accéder à ma candidature ?

L'application Recrutec ne vous permet pas d'accéder à votre dossier, si celui-ci a été validé par le service recrutement. De manière exceptionnelle, vous pourrez contacter le service recrutement pour déverrouiller votre candidature. Cela passera par un rejet administratif de la pièce que vous désirez remplacer. Il vous faudra alors procéder à un nouveau dépôt.

9. Je rencontre un message d'erreur lors du dépôt d'un document ?

Si vous rencontrez un message d'erreur lorsque vous tentez de déposer un document, vérifié tout d'abord que ce document est bien au format PDF. Si votre document est de taille importante, nous vous invitions à le mettre en annexe, si cette option vous est proposée sinon, contactez le service recrutement. De même, si votre nom de document contient le symbole « - » ou « _ », nous vous invitons à le supprimer du nom de votre dossier ; ces symboles peuvent être une cause de rejet (de manière général, privilégiez des noms de documents sans symbole ou accent).

10. Comment serais-je averti de mes résultats.

Si votre dossier n'a pas été retenu pour une audition, vous serez prévenu par courriel au plus tard le 05 juin 2019.

Si votre dossier est retenu pour une audition, une convocation vous sera directement envoyée. Là encore, c'est par le site Galaxie que vous serez avertie de la suite donnée à votre audition (classement ou dossier non retenu). C'est également par le site Galaxie que vous aurez à faire votre choix, si vous être classé 1^{er}. Ce choix sera à faire sur une période limitée, nous vous invitons à vous connecter, si vous avez été auditionné, dès le 06 juin 2019, afin de vérifier votre statut et de faire votre choix.



Campagne de recrutement MCF et PR

1. Où trouver les fiches de postes ?

Les fiches postes se trouvent sur le site ministériel GALAXIE, application ANTEE. Ces fiches contiennent un descriptif du poste et les contacts pédagogiques. Si vous avez des questions concernant <u>l'aspect pédagogique</u> du poste (type d'enseignement, emploi du temps, organisation de la composante), c'est à ces contacts qu'il faudra vous adresser. Pour les questions administratives vous pourrez vous adresser au service du recrutement.

2. Où trouver la procédure de candidature ?

La fiche de poste devrait comporter un lien internet qui vous renverra directement sur le site de notre université (<u>u-pec.fr</u> – Rubrique Enseignant-chercheur- Campagne des enseignantschercheurs). Vous y trouverez la procédure, qui est dématérialisée, et les pièces constitutives du dossier de candidature.

3. Où trouver la constitution des comités de sélection ?

La composition des comités de sélection sera mise à la disposition des candidats, sur le site internet de notre université (<u>u-pec.fr</u> – Rubrique Enseignant-chercheur- Campagne des enseignants-chercheurs) au plus tard le **mardi 26 mars 2019.**

4. Quelles sont les pièces à joindre, constitutives de mon dossier ?

La liste des pièces à joindre se trouve sur le site de notre université (<u>u-pec.fr</u> – Rubrique Enseignant-chercheur- Campagne des enseignants-chercheurs) sous la forme d'un document téléchargeable. Il est important de joindre, notamment, votre déclaration de candidature Galaxie, votre diplôme et votre rapport de soutenance ; pour les candidats n'ayant pas de rapport de soutenance, un simple document mentionnant votre situation et l'absence de rapport de soutenance peut être déposé (un modèle est également téléchargeable).

IMPORTANT : Quel que soit votre mode de candidature, tous les documents administratifs (diplôme/ rapport de soutenance....) en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en langue française.

IMPORTANT : Les documents doivent être lisibles et si possible en couleur, notamment pour votre pièce d'identité. Un document illisible sera refusé.

5. Quel est la procédure pour une candidature par mutation ou détachement pour rapprochement de conjoint ?

La procédure de candidature est la même que pour une candidature « normale », il y a cependant un certain nombre de document spécifique à rajouter, présent sur la liste des pièces à joindre (téléchargeable sur le site de (<u>u-pec.fr</u> – Rubrique Enseignant-chercheur-Campagne des enseignants-chercheurs). Ces documents sont spécifiques à votre situation (marié, pacsé, concubin), ils seront tous indiqués optionnels sur l'application Recrutec, puisque vous ne pouvez pas être dans plusieurs situations à la fois, **cependant, il faudra déposer les documents concernant votre situation, même s'ils sont marqués optionnels, afin de valider votre candidature.**



6. Quel est la procédure pour un candidat exerçant, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat étranger ?

La procédure de candidature est la même que pour une candidature « normale », il y a cependant un certain nombre de document spécifique à rajouter, présent sur la liste des pièces à joindre (téléchargeable sur le site de (<u>u-pec.fr</u> – Rubrique Enseignant-chercheur-Campagne des enseignants-chercheurs). Dans le cadre de la campagne de recrutement « [...] *les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, sont dispensés de l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences. Le conseil académique [...] se prononce sur le rapport de deux spécialistes de la discipline concernée de niveau au moins équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dont un extérieur à l'établissement, sur les titres et travaux des intéressés, ainsi que sur le niveau des fonctions sur la base de la grille d'équivalence établie par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, et transmet les dossiers de candidatures recevables au comité de sélection. ». Si l'équivalence de qualification est refusée, le dossier ne sera pas examiné sinon le dossier est examiné « normalement ».*

7. Où trouver la déclaration de candidature Galaxie ?

Lors de votre inscription, sur le site Galaxie, vous aurez un certain nombre de champs à remplir et pour terminer vous pourrez enregistrer un résumé de votre candidature, la fiche Galaxie que vous pourrez déposer, au format PDF, sur l'application Recrutec. C'est un document obligatoire et qui doit être daté et signé par le candidat.

8. La liste des pièces à joindre est-elle exhaustive ?

Dans le cadre des campagnes de recrutements, la liste des pièces à joindre et que vous retrouverez sur notre application recrutec <u>est exhaustive</u>. Aucun autre document ne sera admis. Ainsi seront rejetées les lettres de recommandation ou les contrats ou tout type d'attestation que vous avez pu avoir et qui ne font pas partie des pièces à joindre. Seuls les documents présents sur l'application seront acceptés.

Une copie du rapport de soutenance est demandée, cependant certains établissements ne délivrent pas de rapport de soutenance. Dans ce cas, une attestation est téléchargeable sur le site de l'université. Vous pourrez la remplir et la déposer en lieu et place du rapport.

9. Puis-je déposer des documents pour les comités de sélection, en cas d'audition ?

Dès votre 1^{ère} inscription, vous aurez la possibilité de déposer des documents, en vue des auditions (thèse, articles....) toujours au format PDF. Ces documents seront facultatifs si vous concourez à un poste de maîtres de Conférences mais obligatoires pour un poste de professeur des Universités. Précisant que, si vous êtes auditionnés, l'application Recrutec sera redéployée pour vous permettre de déposer les documents qui pourraient vous être demandé en cas d'audition, si vous ne l'avez pas fait lors de votre 1^{ère} candidature ou si vous désirez compléter votre 1^{er} dépôt.

Il pourra également vous être demandé d'envoyer une version « papier » de vos documents directement au président de comité, mais uniquement pour la phase d'audition. Ces spécificités vous seront précisées dans le courrier de convocation à une audition.



10. Comment obtenir mes rapports suite à ma candidature ?

En respect de l'article 9-2 du décret du 6 juin 1984 « Au vu de rapports pour chaque candidat présentés par deux de ses membres, le comité établit la liste des candidats qu'il souhaite entendre. Les motifs pour lesquels leur candidature n'a pas été retenue sont communiqués aux candidats qui en font la demande. »

Ainsi, le candidat qui le désire peut obtenir ses deux rapports sur sa candidature par simple courriel adressé au service du recrutement. **Ces documents ne sont transmissibles qu'à compter de la fin des travaux de tous les comités de sélection**. Ils vous seront envoyés par courriel et dans les plus brefs délais.